



15ème législature

Question N° : 45597	De M. Guy Bricout (UDI et Indépendants - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >personnes handicapées	Tête d'analyse >Cumul AAH et prime de Noël	Analyse > Cumul AAH et prime de Noël.
Question publiée au JO le : 31/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Guy Bricout appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et de la prévention sur une question fréquemment soulevée qui concerne l'impossibilité de cumuler l'allocation aux adultes handicapés (AAH) avec la prime de Noël. En effet, depuis 1998, cette prime exceptionnelle est versée aux bénéficiaires de diverses aides sociales telles que le revenu de solidarité active (RSA) ou l'allocation de solidarité spécifique (ASS). Et pour les bénéficiaires du RSA, cette prime varie en fonction de la composition du foyer. Or il s'avère que bien des bénéficiaires de l'AAH se trouvent aujourd'hui dans des situations financières très difficiles - notamment suite à la crise covid qu'ils ont particulièrement subie de plein fouet. Jusqu'à maintenant, la raison invoquée par le Gouvernement pour ne pas permettre ce cumul de l'AAH et de la prime de Noël était que le montant de l'AAH avait été rehaussé de quasiment 25 % en 10 ans. Malgré tout, force est de constater que, sur ce sujet, comparaison n'est pas raison car, comme le souligne le collectif Handicaps qui regroupe une cinquantaine d'associations, les bénéficiaires de l'AAH restent en-dessous du seuil de pauvreté. Aussi, il aimerait savoir si le Gouvernement compte revenir sur cette situation afin que les personnes handicapées cessent enfin de subir la double peine : celle de leur handicap doublé de sérieuses difficultés financières.